

# Je pose deux boucles à la naissance

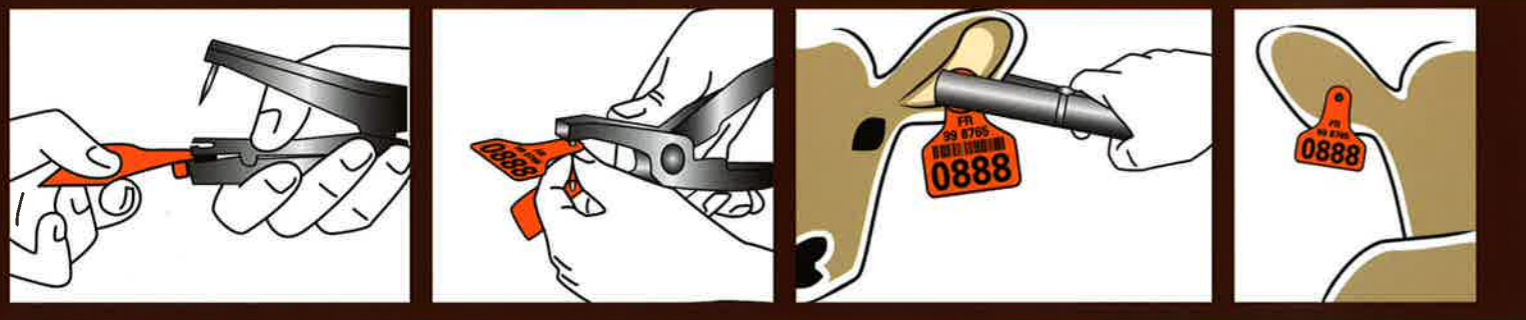


Possibilité 1 : pose de 2 boucles conventionnelles



Possibilité 2 : pose d'une boucle conventionnelle à l'oreille droite et d'une boucle électronique à l'oreille gauche

## COMMENT POSER LES BOUCLES ?



### ÉTAPE 1 :

J'utilise la pince adaptée au modèle de boucle. Je vérifie que les parties ont le même numéro. J'insère la partie femelle (grand support) de la boucle dans la pince.

### ÉTAPE 2 :

Je positionne la partie mâle (petit support) de la boucle sur le pointeau en poussant à fond. Je vérifie la bonne position de la boucle sur la pince en refermant légèrement cette dernière afin de m'assurer que la partie mâle et la partie femelle sont bien en face l'une de l'autre.

### ÉTAPE 3 :

J'immobilise l'animal. Je positionne la boucle au centre de l'oreille, partie femelle placée à l'intérieur de l'oreille. Je ferme la pince d'un coup sec en appuyant à fond.

### ÉTAPE 4 :

La partie mâle est placée derrière l'oreille. Je pose la seconde boucle avec le même numéro.

## OÙ POSER LES BOUCLES ?



Pose correcte



Poses incorrectes

### POUR UNE BONNE TENUE DE BOUCLES :

- J'utilise une pince et un pointeau adaptés à la boucle.
- Je pose la boucle comme indiqué.
- J'évite tout ce qui favorise la perte de boucles comme les ficelles.

## MES OBLIGATIONS

### POUR UNE NAISSANCE

- ▶ J'anticipe la commande de boucles pour identifier mes veaux
- ▶ Je commande des boucles au maximum pour une année
- ▶ J'utilise en priorité les boucles de la campagne précédente
- ▶ Je pose les boucles, puis je notifie la naissance dans les 7 jours

### PERTE D'UNE BOUCLE

- ▶ Je commande la boucle perdue dès le constat
- ▶ Je la pose à réception

### PERTE DE DEUX BOUCLES

- ▶ Je commande les 2 boucles en même temps
- ▶ Un agent identificateur viendra régulariser la situation

# J'enregistre et je notifie à l'EdE les naissances, les entrées, les sorties

## QUE FAUT-IL ENREGISTRER ?

Je signale tout changement dans mes coordonnées

J'adresse l'exemplaire à retourner à l'adresse précisée ici

## MES OBLIGATIONS

- ▶ J'enregistre les naissances, les entrées, les sorties et les mort-nés. Je notifie à l'EdE sous 7 jours

Zone réservée aux adhérents du dispositif de certification de la parenté.

- Informations à renseigner pour une naissance :
- Pour la mère, indiquer le numéro national de la mère porteuse
  - Pour le père, numéro national du taureau ou la mention « IA » si le veau est issu d'une Insémination Artificielle, ou « NSP » si vous Ne Savez Pas.

Informations à renseigner pour une entrée (ou une sortie). Indiquez la date réelle du mouvement et la provenance (ou la destination) de l'animal.

## COMMENT NOTIFIER A L'EDE ?

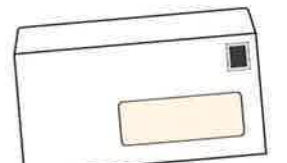
Par internet



Avec un logiciel éleveur



Par courrier



### LA NOTIFICATION PAR INTERNET OU AVEC UN LOGICIEL ME PERMET DE :

- Notifier rapidement (pas de délais postaux)
- Réduire les coûts de l'identification
- Limiter les erreurs

# À l'entrée et à la sortie d'un animal je réalise ces opérations



## À L'ENTRÉE D'UN ANIMAL

- Je vérifie que l'animal a deux boucles conformes
- Je m'assure que le passeport correspond à l'animal (y compris l'attestation sanitaire)
- Je signale toute différence à l'EdE
- J'enregistre l'entrée
- Je notifie l'entrée à l'EdE dans les 7 jours
- J'applique les règles sanitaires en vigueur (attestation sanitaire, quarantaine, contrôle à l'introduction...)

## À LA SORTIE D'UN ANIMAL

- Je vérifie la présence de deux boucles conformes sur l'animal
- J'inscris sur le passeport correspondant à l'animal, la date de sortie à côté de la date d'entrée
- Je transmets au nouveau détenteur le passeport de l'animal (y compris l'attestation sanitaire)
- J'enregistre la sortie
- Je notifie la sortie de l'animal à l'EdE dans les 7 jours
- J'applique aussi les règles sanitaires en vigueur (inscription de la date de sortie sur l'attestation sanitaire, signature...)

# Je gère les documents

## PASSEPORT

### Dès réception :

- Je vérifie les informations éditées sur le passeport
- Je colle l'attestation sanitaire sur le passeport
- Je classe le passeport

### Suite à une entrée :

- Je vérifie la cohérence entre l'animal et le passeport
- Je retourne l'attestation sanitaire en respectant les règles sanitaires applicables
- Je colle la nouvelle attestation sanitaire sur le passeport et je classe le passeport



## MES OBLIGATIONS

- ▶ Chaque bovin doit avoir un passeport présent (sauf veau né récemment). Sinon je demande un duplicata à l'EdE
- ▶ Chaque passeport présent doit correspondre à un bovin présent. Sinon, je le renvoie à l'EdE
- ▶ Je retourne à l'EdE un passeport pour lequel j'ai constaté une anomalie

## LIVRE DES BOVINS

Chaque année, l'EdE m'adresse le livre des bovins. Il reprend toutes les informations que l'EdE a enregistrées pour mon exploitation. Je dois vérifier les informations éditées et signaler toute erreur dans les 7 jours.

## REGISTRE DES BOVINS

Il est constitué :

- du double des notifications
- du livre des bovins



## MES OBLIGATIONS

- ▶ Rappel : je notifie dans les 7 jours les informations à l'EdE
- ▶ Je conserve le registre des bovins pendant trois ans au minimum, en plus de l'année en cours

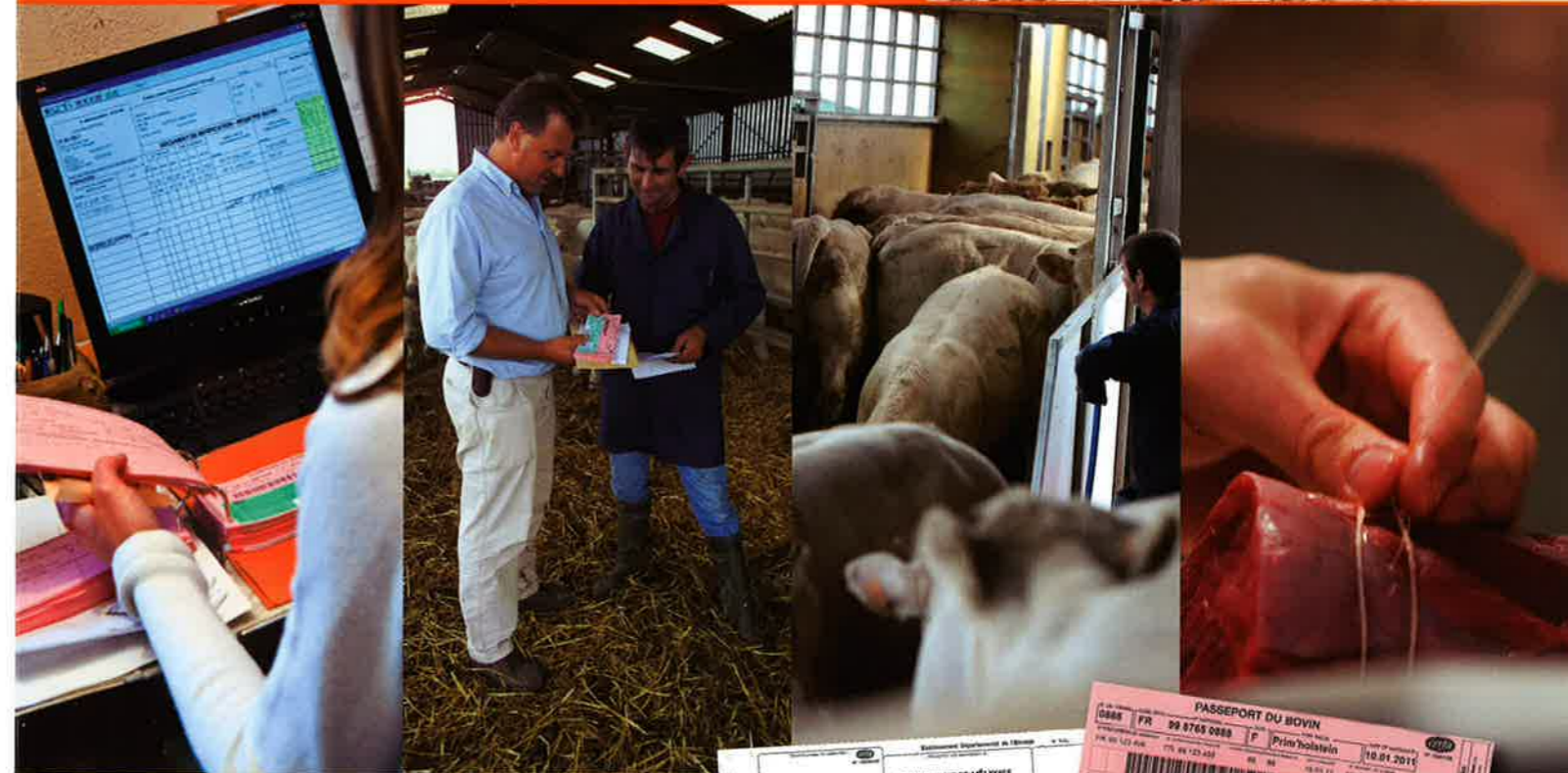


L'Établissement de l'Élevage (EdE) est à votre service. Il vous informe et vous conseille sur l'identification des animaux. Contactez-le en cas de difficulté ou d'anomalie.



# L'identification et la traçabilité des bovins

L'éleveur est le premier maillon de l'identification et de la traçabilité des bovins.



RÉDACTEUR : INSTITUT DE L'ÉLEVAGE - CONCEPTION : BÉTA PICTORIS - RÉF 00 1078035 - ISBN : 978-2-84148-923-7 - CRÉDITS PHOTOS : C. HELSILY/CNIEL - DR INSTITUT DE L'ÉLEVAGE - WWW.CIV-VIANDE.ORG / GEORGES HUMBERT / GEORGES BARTOLI

